

## RECOMMANDATIONS

1. Tout en approuvant le principe de la force totale comme étant le moyen le plus rentable de doter le Canada de Forces armées adéquates pour remplir ses engagements internes et étrangers, le Comité incite vivement le ministère de la Défense nationale à réexaminer ses objectifs généraux en matière d'effectifs, tout en essayant de prévoir l'infrastructure humaine et matérielle nécessaire au soutien de nos forces au cours des 120 premiers jours au moins après le déclenchement des hostilités. (page 19)

2. À des fins d'économies, le Comité recommande vivement au ministère de la Défense nationale de se servir du rapport prévu de 50 p. 100 de membres de la Force régulière contre 50 p. 100 de réservistes comme repère permettant d'augmenter la Réserve et non pas, une fois cet objectif atteint, de considérer ces chiffres comme immuables. (page 20)

3. Le Comité incite vivement le gouvernement à poursuivre ses efforts de façon que la solde des réservistes soit comparable à celle des membres de la Force régulière et de façon également à offrir un régime volontaire de pension dès que le budget nécessaire sera débloqué. Les réservistes devraient également recevoir des indemnités de déplacement pour se rendre aux exercices d'entraînement, et ce le plus rapidement possible. (page 22)

4. Bien qu'il ait été annoncé que les 25 000 membres d'une Réserve supplémentaire disponible revitalisée composée d'anciens membres de la Première réserve et de la Force régulière recevront une prime de 300 \$ par an s'ils se présentent un jour par an pour montrer qu'ils sont en état et capables de servir, le Comité est d'avis qu'il vaudrait mieux réserver cette somme (au moins 7,5 millions de dollars par an) à la solde, au matériel ou à d'autres frais engagés pour les membres actifs de la Première réserve. (page 23)

5. Le Comité recommande que la priorité soit accordée à l'application du Système intégré de gestion de la réserve pour accélérer la distribution de la solde ainsi qu'à l'instauration de mesures à court terme pour accélérer le traitement et la distribution de la solde. (page 23)

6. Le Comité demande que le ministère de la Défense ou le Ministre lui fournisse les renseignements ci-dessous dans le Budget annuel des dépenses principal, ou dans une mise à jour annuelle de la Défense publiée au cours du mois suivant le dépôt du Budget des dépenses principal :